

Affaire Borrel: deux hauts responsables djiboutiens renvoyés devant le tribunal correctionnel de Versailles

Deux responsables djiboutiens sont renvoyés devant la justice française dans le cadre de l'enquête pour "subornation de témoin" ouverte en marge de celle sur la mort du juge Borrel en octobre 1995 à Djibouti, a-t-on appris mardi de sources judiciaires. Ils ne devraient toutefois pas se rendre à cette convocation.

Le procureur général de Djibouti Djama Souleiman et le chef des services secrets Hassan Saïd Khaireh sont renvoyés pour "subornation de témoin" devant le tribunal correctionnel de Versailles par une ordonnance en date du 20 août, a précisé à l'Associated Press le procureur de Versailles Michel Desplan.

Ils ont annoncé par la voix de leur avocat qu'ils ne répondraient pas à la demande de la justice française. "Ni le procureur général ni le conseiller à la sécurité nationale ne déféreront à cette convocation, parce qu'ils ont expliqué que, la coopération judiciaire entre les deux pays étant suspendue, ils ne recevront pas l'autorisation de s'y rendre. C'est la raison pour laquelle ils n'avaient pas déféré aux convocations du juge d'instruction", a indiqué Me Francis Szpiner sur France Info, assurant toutefois que "tout le monde pourra se faire une opinion du dossier", puisqu'"il y aura une audience".

"Vous ne pouvez pas à la fois dire: 'je viens chez vous, j'enquête, je fouille, je perquisitionne', y compris dans les locaux de la présidence de la République (française, NDLR) et refuser ensuite de fournir des éléments d'un dossier au motif que les magistrats finalement ne seraient que l'instrument d'un pouvoir politique", a critiqué l'avocat.

"Les choses avancent puisqu'on se rapproche de plus en plus du commanditaire", a pour sa part estimé Elisabeth Borrel, la veuve du juge, interrogé sur itélé. "Ce ne sont pas quand même pas des petits fonctionnaires, ce sont de hauts personnages de l'Etat djiboutien, ce sont eux qui ont exercé des pressions sur les principaux témoins du dossier", a-t-elle affirmé, estimant "très important(e)" cette étape judiciaire. "C'est l'Etat djiboutien qui leur a interdit de venir témoigner en France donc c'est vrai qu'on se rapproche du chef de l'Etat djiboutien."

Bernard Borrel, magistrat français détaché à Djibouti, a été retrouvé mort et brûlé le 19 octobre 1995. Sa veuve, Elisabeth Borrel, soutient que son mari a été assassiné et accuse le président Ismaël Omar Guelleh d'être le commanditaire du crime. Une version contestée par Djibouti.

Le dossier instruit à Versailles concerne une tentative de subornation d'un témoin, Mohamed Saleh Alhoumekani. Celui-ci dit avoir assisté, dans la nuit du 19 au 20 octobre 1995, dans les jardins du palais présidentiel, à une conversation sur l'élimination du "juge fouineur" entre plusieurs officiels, dont Ismaël Omar Guelleh, l'actuel chef d'Etat, Awalleh Guelleh et Hamouda Adouani, deux terroristes supposés être en prison.

MM. Souleiman et Saïd sont soupçonnés d'avoir fait pression pour que M. Alhoumekani revienne sur ses déclarations. Il avait par ailleurs indiqué la présence cette nuit-là d'un restaurateur dont l'établissement a été en 1987 la cible d'un attentat perpétré par Hamouda Hassan Adouani.

Convoqués en octobre 2005, les deux hommes avaient refusé de venir s'exprimer devant le juge d'instruction saisi de ce dossier. AP